

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: 36 (1999)

Heft: 1381

Artikel: Environnement et commerce mondial : l'OMC peine à se mettre au vert

Autor: Tille, Albert

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1014615>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'OMC peine à se mettre au vert

En 1994 à Marrakech, la toute nouvelle Organisation mondiale du commerce plaidait pour un respect de l'environnement dans le développement du commerce. Le sujet sera repris cet automne à Seattle. Mais en cinq ans, rien n'a bougé, ou presque.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE est un slogan incontournable depuis sa sacralisation par le Sommet de la Terre en 1992 à Rio. Même pour les ministres de l'OMC politiquement contraints de l'inscrire à leur programme de libéralisation du commerce mondial. Mais la protection de l'environnement est un corps étranger au système.

La philosophie de base de l'OMC est l'élimination de toutes les entraves aux échanges. Dans cette logique, les normes écologiques imposées à l'économie ne sont qu'un « protectionnisme vert » avancé par les pays riches pour freiner la concurrence des produits bon marché du tiers-monde. Il est facile d'imaginer, par exemple, que les États-Unis ou l'Europe ferment leurs frontières à des textiles indiens sous prétexte que les teintureries de là-bas polluent dangereusement l'environnement.

La jurisprudence du Gatt, l'ancêtre de l'OMC, a expressément condamné de telles pratiques en donnant tort à Washington dans un conflit l'opposant au Mexique. Les États-Unis entendaient interdire l'importation de thons parce que les pêcheurs mexicains, aux pratiques jugées barbares, utilisaient des filets trop serrés qui piégeaient les dauphins.

L'écologie tolérée

L'OMC se contente de tolérer les normes protectrices de l'environnement nationales pour autant qu'elles ne discriminent pas un concurrent étranger:

- Un pays de sensibilité écologique peut librement édicter les normes les plus rigoureuses sur la pollution de l'air ou de l'eau aux industries implantées sur son sol. Le handicap mis à la compétitivité de ses propres entreprises, l'auto-discrimination ne sont pas interdits.

- Un pays peut encore interdire l'importation d'une machine ou d'un produit jugés trop polluants, mais à la seule condition que l'interdiction frappe aussi les produits fabriqués dans le pays. Ainsi la Suisse, qui n'a pas d'industrie automobile, a-t-elle pu interdire l'importation de voitures sans catalyseur.

Exception à la règle libérale, l'OMC a admis des normes écologiques en fa-

veur de l'agriculture des pays riches. Ainsi, l'Europe, la Suisse peuvent subventionner leurs paysans parce qu'en cultivant le sol, ils protègent l'environnement en même temps qu'ils produisent de la nourriture. Au nom de la « multi-fonctionnalité de l'agriculture », on accepte une protection contre la concurrence des produits trop bon marché de l'étranger.

Traditionnelle panoplie

L'exception agricole mise à part, la défense de l'environnement est donc toujours subordonnée aux strictes règles du libre-échange. Mais les écologistes maintiennent leur pression pour que les engagements pris à Marrakech se concrétisent. C'était l'objet d'une conférence convoquée la semaine passée à Genève, à l'instigation du commissaire européen Leon Brittan, et avec la bénédiction de Bill Clinton. Les ministres de l'OMC devraient cet automne donner le départ d'une nouvelle négociation ajoutant une dimension écologique aux règles du commerce international.

Mais les pistes ouvertes à Genève montrent que l'OMC n'est guère disposée à retoucher sa doctrine. Toutes les mesures préconisées font partie de la traditionnelle panoplie libre-échangiste. Pour favoriser la protection de l'environnement des pays pauvres, on abolirait les droits de douane frappant les équipements dépolluants. On interdirait les subventions nationales aux pêcheurs pour éviter la surexploitation des ressources marines. Et pour faire bon poids bonne mesure, on imposerait de nouvelles restrictions aux subventions agricoles génératrices de surproduction.

Rien pour l'instant, en revanche, en faveur de normes écologiques minimales qui seraient imposées aux pays membres. On peut comprendre cette prudence. Lorsque, au sommet de la Terre de Rio, les États se sont engagés à diminuer les émanations de CO², ce n'était que des manifestations de bonnes intentions. Il en va autrement à l'OMC où rien n'est gratuit. C'est la seule organisation internationale qui, sous forme de rétorsions commerciales, peut imposer de véritables sanctions aux pays récalcitrants. *at*